

Bloc de Compétences 1 : Mise en œuvre de mon Activité Privée de Sécurité
Je suis capable d'assurer mon activité privée de sécurité conformément aux règles en vigueur

Compétence MAPS 1 : Maîtriser sa formation et son métier

C T	La formation ADSSA2
	Calendrier et programme de formation
	Modalités pour la validation des connaissances théoriques
	Documents remis et signés
	Lexique lié à la formation et au métier

Compétence MAPS 2 : Maîtriser le cadre légal & déontologique

C T	Notions de libertés publiques
	Le service de sécurité
	La légitime défense
	Cartes pro et autorisations
	Activités et entreprises
	Inspection visuelle, fouille & Palpation de sécurité
	Justice, notion de droit pénal et civil
	Le flagrant délit & droit d'appréhension
	Le CNAPS
	Le code de déontologie
	Fautes pro à éviter
	Les services publics de sécurité
	Législation sur les armes
	Législation sur les débits de boisson
	Législation sur la sécurité des ESCR
L'audition et la garde à vue	

Compétence MAPS 3 : Mettre en œuvre ses missions

CT	Connaître le livre IV du CSI et la branche professionnelle pour un ADSSA2
	Préparer la mise en œuvre des missions de l'agent ADSSA2
	Connaître les dispositions utiles du code pénal pour un ADSSA2
	Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques pour un ADSSA2
AP	Savoir réaliser et gérer ses missions
	Savoir utiliser le livre IV du CSI et la convention collective

BC : Bloc de Compétences - CT : Cours Théorique - AP : Atelier Pratique - MSP : Mise en Situation Professionnelle

Article 122-4 du code de la propriété intellectuelle : « Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle est interdite » - [Copyright ©](#)

Mise à jour le 23/04/2020 par Thierry BLANCHET - Cabinet S'Way - RH Sécurité ®